

30 mars 2022

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 23 juin 2020 de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Maxime Provini et Brigitte Studer: «Une politique de prévention des discriminations LGBTIQ-phobes dans toutes les offres de la jeunesse proposées ou soutenues par la Ville de Genève».

Rapport de M^{me} Christel Saura.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Nadine Béné les 2 septembre, 4 novembre, 9 et 16 décembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- un taux de suicide deux à cinq fois plus élevé parmi les jeunes LGBTIQ par rapport à la population générale;
- l'extension de l'article 261bis du Code pénal suisse, acceptée lors de la votation populaire du 9 février 2020 par 77,65% des votant-e-s en ville de Genève, qui pénalise dès le 1^{er} juillet 2020 les actes et propos à caractère homophobe et biphobe;
- une augmentation des agressions LGBTIQ-phobes de 36% en France en 2019 selon les chiffres publiés par les autorités françaises;
- les conséquences néfastes que provoquent les violences physiques et psychiques pour le développement d'une personne, notamment durant l'enfance ou l'adolescence;
- le grand nombre de jeunes fréquentant les maisons de quartier, camps de vacances ou autres offres proposées ou soutenues par la Ville de Genève;
- l'offre importante d'activités et d'accompagnement extra- et parascolaires proposés ou soutenus par la Ville de Genève dans les domaines culturel et social;
- l'article 15, alinéa 2, de la Constitution genevoise disposant que «nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle [...]»;

- l’adhésion de la Ville de Genève au réseau Rainbow Cities;
- la résolution R-252, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2020, et particulièrement sa troisième invite,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
 - de faire de la lutte contre les violences et discriminations LGBTIQ-phobes une priorité de sa politique de la jeunesse;
 - d’assurer la formation adéquate de son personnel en la matière, notamment pour les collaboratrices et collaborateurs qui s’occupent de l’encadrement des jeunes;
 - d’inclure la lutte contre les stéréotypes, préjugés, discriminations et violences LGBTIQ-phobes dans les conventions de subvention passées avec les organismes de droit privé œuvrant dans le domaine de l’enfance et la jeunesse (maisons de quartier, associations, crèches, etc.);
 - de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève comprenne du matériel pédagogique adéquat reflétant la diversité des identités et expressions de genre, des orientations sexuelles et affectives et des modèles de vie;
 - de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève évite le matériel pédagogique véhiculant des idées ou propos LGBTIQ-phobes.

Séance du 2 septembre 2021

Audition de M. Matthias Erhardt, motionnaire

M. Erhardt explique que cette motion lui tient à cœur et part du constat que la meilleure prévention des violences et des discriminations est l’éducation et la formation des jeunes. Il y a une politique de prévention des discriminations et des violences à l’égard des populations lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, en questionnement ou queer (LGBTIQ+) au niveau du Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et cette politique est censée toucher les jeunes dès leur entrée à l’école, mais en réalité elle ne les touche que dès le secondaire au niveau du cycle. Le but d’une politique globale de prévention est de familiariser les enfants avec l’existence de la diversité du genre et de vie en cassant des stéréotypes encore très présents aujourd’hui ainsi qu’en confrontant les jeunes à l’existence réelle de personnes homosexuelles, transgenres, intersexes, queer ou autre. Il ne s’agit pas d’une question d’idéologie pour lui car le fait de reconnaître l’existence d’une frange de la population est finalement du bon sens. Etre inclusif est une mission qui découle de la Constitution tant fédérale que cantonale. La Ville peut agir au niveau pédagogique dans le

choix des matériels, des jeux, etc., ainsi qu'en mettant en place des politiques qui tiennent compte de cette problématique. Et ce afin de montrer aux jeunes qu'il y a naturellement une façon majoritaire de vivre sa vie selon un schéma familial classique, mais que, au même titre que les familles monoparentales, des minorités existent et vivent selon des modes différents. La motion qu'il propose ne demande pas de dépenses supplémentaires; elle est financièrement neutre car elle demande uniquement de mettre une attention particulière sur des questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Il ajoute que ce qui le frappe à la relecture est qu'il aurait dû inclure davantage la notion de stéréotypes masculins et féminins, l'ajouter n'affaiblirait pas la portée de cette motion qui doit pour lui rester un texte qui vise les populations LGBTIQ+ car le sexisme est à la base des discriminations et violences LGBTIQ-phobes. La justification de cette motion est que les discriminations et les violences existent mais aussi que les violences exercées par des personnes sur elles-mêmes existent. Le taux de suicides et de tentatives de suicide chez les personnes qui se découvrent transgenres ou homosexuelles est bien supérieur à la moyenne; l'idée de sensibiliser au plus jeune âge est que les personnes qui se découvrent LGBTIQ+ se sentiraient moins perdues et seules.

Questions et réponses

Un commissaire demande comment il voit la situation actuelle et s'il constate des avancées en la matière.

M. Erhardt répond qu'il y a clairement des avancées, mais il faudrait auditionner le Service de la petite enfance (SDPE) et les milieux parascolaires. Il constate que les éducateurs qui ont affaire à des enfants relativement petits n'ont pas affaire à ces questions. Or selon lui on ne naît pas avec une phobie quelle qu'elle soit, cela provient de l'éducation, et si l'on y est plus attentif et que l'on pose un cadre plus neutre autour de ces questions dès la petite enfance, on peut enrayer la problématique.

Une commissaire demande si, dans le cas où cette motion était réalisée, la Ville de Genève serait pionnière et s'il peut parler des bonnes pratiques ailleurs et en Suisse.

M. Erhardt répond qu'en la matière la Ville de Genève est souvent pionnière, notamment grâce au travail de l'Agenda 21. Sur le plan suisse, la Ville de Genève serait sans doute pionnière, sur le plan mondial il ne peut pas se prononcer. Cette motion n'est par ailleurs pas née d'une comparaison avec d'autres collectivités mais du constat de manque qu'il a mentionné en introduction. Si l'on commence à parler de transidentité et d'homosexualité seulement à partir du cycle, il estime que c'est trop tard car des stéréotypes sont déjà formés et entrés dans la conscience des jeunes.

Une commissaire demande si, en termes de suicides, on a des indicateurs chiffrés.

M. Erhardt répond que des études, qui commencent à dater, démontrent que le taux de suicide est de deux à cinq fois plus élevé chez les adolescents LGBTIQ+ par rapport à la moyenne. Mais le chiffre est difficile à formuler car l'on ne connaît pas toutes les données sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ni sur la situation globale.

Un commissaire ajoute qu'il y a des études sur les demandes d'aides avant le suicide qui confirment ces chiffres.

La présidente demande s'il y a des propositions d'auditions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien, appuyée par les commissaires du Parti socialiste et des Vert-e-s, suggère l'audition de l'Agenda 21 du département des finances, de l'environnement et du logement pour leur demander si les éléments de cette motion font partie de leurs projets futurs, ainsi que l'audition du département de la cohésion sociale et de la solidarité, afin de voir comment ces deux départements travaillent en parallèle sur ces questions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ainsi que des commissaires des Vert-e-s pensent qu'il convient de demander l'audition de l'association Stop suicide.

Un commissaire des Vert-e-s suggère d'auditionner M^{me} Caroline Dayer, sociologue et chercheuse en matière de discrimination de genre à l'Université de Genève (UNIGE) qui travaille pour le DIP et le Département de la formation du Canton de Vaud.

Votes

Ces quatre demandes d'auditions sont acceptées à l'unanimité.

Séance du 4 novembre 2021

Audition de M. Raphaël Thélin, directeur de Stop suicide Genève

M. Thélin explique que Stop suicide est une association de prévention du suicide des jeunes basée à Genève depuis 2000. L'association a été amenée à développer une expertise quant à la «suicidarité» des populations LGBTIQ+ car c'est une population à risque. Il donne quelques chiffres à titre de comparaison aux jeunes hétérosexuels cisgenres: le taux de suicides est deux à cinq fois plus élevé selon les orientations, les tentatives de suicide sont plus fréquentes, particulièrement avant 20 ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. 50% des tentatives de suicide d'hommes homosexuels ont lieu avant 20 ans, ce

qui coïncide avec la période du coming-out, de la prise de conscience de cette identité ou orientation et de sa révélation. C'est une période vulnérable et dangereuse pour ces jeunes. De nombreuses études montrent que ces jeunes subissent plus de harcèlement aussi bien à l'école que dans le monde médical. Parfois, ils ont moins accès que d'autres jeunes à des ressources familiales pour y faire face. Ce qui est particulièrement important au niveau du suicide puisque Stop suicide encourage les jeunes qui ont des idées suicidaires à en parler à leurs proches. Mais si la personne a peur d'être rejetée, cette ressource n'existe pas pour elle. Par ailleurs, ce n'est pas parce que ces jeunes sont gays, trans, lesbiennes ou bi qu'ils sont plus vulnérables mais c'est à cause des réactions de la société face à leur orientation (homophobie, harcèlement, discrimination). Cette distinction est importante, sinon la souffrance psychique serait résumée uniquement par l'identité ou l'orientation sexuelle. La souffrance psychique est pluricausale et ces jeunes vivent toutes les causes «banales» en plus de celles liées à leur orientation ou leur identité. Typiquement, le style de vie aventureux, la multiplicité des partenaires, la prise de risque sexuelle sont des idées reçues à portée homophobe contre ces populations qui font partie des causes. De ce point de vue, il est clair que les mesures proposées dans la motion sont pertinentes et positives. S'assurer qu'elles soient moins discriminées dans toute l'offre d'activités de la Ville de Genève est très important. Le désir d'avoir du matériel pédagogique et des ressources qui puissent servir d'exemple positif pour des jeunes qui se questionnent dans les bibliothèques et ludothèques est important aussi. Car pour l'instant ces jeunes n'ont aucun modèle positif dans leur entourage propre et cela crée des angoisses et de l'incompréhension. Cette motion est très positive et répond à beaucoup des initiatives qui peuvent être prises pour soutenir ces jeunes.

Questions et réponses

Un commissaire demande si le rejet est forcément externe ou si des mécanismes d'auto-rejet ou de non-acceptation chez les jeunes augmentent le risque suicidaire. Il demande aussi si, dans le cas où une personne en détresse fait appel à Stop suicide, celle-ci oriente ensuite la personne vers des organismes qui prennent en charge ces cas sur le long terme avec un vrai suivi.

M. Thélin répond que Stop suicide ne fait que de la prévention via une campagne annuelle à l'attention de toute la population romande pour casser le tabou sur le suicide des jeunes, faire connaître les signes d'alerte, les ressources d'aide et donner des conseils sur comment accompagner une personne en souffrance vers ces ressources. Un autre grand aspect est d'organiser des ateliers de prévention du suicide directement auprès des jeunes dans les écoles, les Semestres de motivation ou les foyers. Enfin de sensibiliser les adultes qui travaillent avec des jeunes à la problématique suicidaire afin qu'ils se sentent compétents à recevoir le témoignage d'un jeune qui a des pensées suicidaires. L'association n'a pas de

prise en charge directe, mais cette question est intéressante. L'association étant bien référencée sur Google, elle reçoit donc passablement d'appels et renvoie les jeunes vers Malatavie (Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui ont vraiment l'expertise de la prise en charge suicidaire. Il peut cependant leur manquer l'aspect de construction d'une identité ou d'une orientation différente. Cette expertise tient plus d'associations comme Dialogai ou la Fédération genevoise des associations LGBT. Il est important d'avoir les deux.

Quant à la première question, un rejet ou une homophobie internalisée peuvent exister. Si quelqu'un qui a 14 ou 15 ans se demande s'il est homosexuel, cela implique que tout le modèle de vie classique qu'on lui a présenté, il ne l'aura pas. Il s'en rend compte et le travail d'acceptation de cette différence est long. Il peut aussi y avoir une peur de demander de l'aide ou d'en parler à ses proches. En grande partie, ce rejet est aussi internalisé.

Un commissaire demande si le taux de suicides qu'il a mentionné concerne Genève ou la Suisse et si Genève se distingue des autres villes de Suisse.

M. Thélin répond que le taux est deux fois plus élevé chez les gays et lesbiennes et cinq fois pour les populations trans. Il ne sait pas exactement où ont été récoltées ces statistiques mais il estime qu'elles n'ont pas de raison d'être différentes à Genève. Il ne pense pas qu'il y ait une différence suffisamment marquée.

A la question de ce même commissaire qui demande si l'association s'occupe aussi d'adultes, M. Thélin répond que non.

Toujours ce même commissaire demande ce qu'il aurait à demander d'urgent et de nécessaire à la Ville de Genève.

M. Thélin répond: la formation des personnels médicaux, il faut s'assurer qu'aucune discrimination ne prenne place lors de consultations pour des questions de santé soit psychique, soit physique. Il ajoute aussi la formation du personnel scolaire, aussi bien les enseignants que le personnel des unités santé-sociale car il est décisif que ces personnes soient des personnes ressources pour les jeunes qui pourraient y trouver de l'information ou de la protection lorsqu'ils sont harcelés ou discriminés par leurs pairs. Il serait plus rapide de travailler sur la formation des personnels que sur les jeunes directement.

Une commissaire demande si les jeunes hommes homosexuels sont plus concernés et plus globalement si les statistiques distinguent les orientations et identités.

M. Thélin répond que non, c'était simplement pour éviter de répéter trop souvent LGBTIQ+; il répond que la statistique distingue gays et lesbiennes d'une part avec un taux deux fois plus élevé que les hétéros et les trans d'autre part avec un taux cinq fois plus élevé. Ce qui est connu en suicidologie en général est qu'il y a plus de suicides accomplis d'hommes que de femmes alors qu'il y a plus de

tentatives de suicide de femmes que d'hommes. Ce qui reste valable pour les gays et lesbiennes.

Un commissaire demande si selon son diagnostic l'impact de l'environnement géographique est inexistant.

M. Thélin répond qu'il est possible qu'il y en ait un. Les campagnes peuvent être traditionnellement plus conservatrices, mais il y a d'autres éléments qui entrent en lien dans la souffrance psychique. Il ne dispose d'aucune étude qui démontre que les populations LGBTIQ+ souffrent plus à Glaris qu'à Genève. Ce qui est certain c'est que des problèmes persistent à Genève.

Il explique qu'un jeune homme homosexuel lui a raconté un cas de discrimination lorsqu'il s'est rendu chez son médecin pour un cas de santé sexuelle. Le traitement de ce médecin était très inadéquat, il lui a dit qu'il serait bien d'arrêter son mode de vie «un peu fufou». En réaction, il n'a plus osé poser de questions supplémentaires à ce médecin.

Ce même commissaire demande encore si, parmi les milieux où il peut y avoir de la discrimination, le milieu professionnel est à risque ou non, car il ne l'a pas cité.

M. Thélin répond que le milieu professionnel est tout autant à risque. Il a concentré sa présentation sur les jeunes de moins de 20 ans, il n'a donc pas insisté sur cet aspect. Mais il est clair que c'est le cas en apprentissage, surtout dans les métiers comportant des normes viriles fortes.

Toujours ce même commissaire demande s'il voit d'autres points sur lesquels la Ville de Genève pourrait agir mais qui ne sont pas évoqués dans la motion.

M. Thélin pense que la motion ne mentionne pas le fait de soutenir des associations spécifiques. La Fédération genevoise des associations LGBT organise des ateliers à destination des écoles et il serait utile de renforcer cela selon lui.

Enfin ce même commissaire demande si une amélioration a été observée notamment via un retour des jeunes qui mentionnent constater une évolution.

M. Thélin répond que oui. Lors de ses ateliers, Stop suicide fait remplir une fiche à la fin et reçoit beaucoup de retours positifs. Ces retours positifs sont aussi visibles lors des interactions durant les ateliers où les jeunes commencent blasés et finissent rapidement par se sentir concernés. Les jeunes sont très intéressés par le sujet. Par ailleurs, ces ateliers ont été évalués scientifiquement dans une étude qui sera bientôt publiée et qui a démontré leur efficacité à diminuer la détresse suicidaire et les idées suicidaires.

La présidente répond que la commission est preneuse de cette étude et de ses résultats dès qu'elle sera publiée.

M. Thélin l'enverra à la commission dès qu'elle sera disponible. Il répète qu'il enverra un document contenant les références scientifiques mentionnées ce soir.

Séance du 9 décembre 2021

Audition de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable (A21), et de M. Guillaume Mandicourt, chargé de projet au Service A21

M^{me} Barberis rappelle que son service n'est pas tenant des politiques de la jeunesse dans leur ensemble mais qu'il aborde tout de même certains contenus de la motion. Elle rappelle aussi qu'en juillet 2020 le Conseil administratif a validé une stratégie LGBTIQ 2030 déclinée sur sept axes classiques de politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations avec 23 objectifs. Ces axes ont été confrontés aux différentes missions et prestations de la Ville. Cette stratégie donne un cadre d'action et l'objectif est de définir pour chaque législature et chaque service les actions prioritaires.

M. Mandicourt présente les actions déjà effectuées en la matière en suivant les invites de la motion. Le Conseil administratif est sensible au fait que les jeunes LGBTIQ représentent une population particulièrement à risque de violences et de discriminations qui nécessite une prise en charge et une action spécifiques. La Ville soutient plusieurs associations travaillant auprès des jeunes comme Totem et le Refuge Genève ainsi que plusieurs projets ponctuels spécifiquement dédiés à ces populations par des subventions ponctuelles et nominales. La Ville offre aussi un soutien indirect à la sensibilisation dans les écoles puisqu'elle soutient la coordination générale de la Fédération genevoise des associations LGBT. Elle offre aussi un soutien ponctuel à des projets associatifs développés dans les maisons de quartiers (MQ), les ludothèques, etc.

Au niveau des actions de sensibilisation, la Ville a développé l'Agenda 21 des campagnes avec pour chaque année une thématique ciblée. En 2015 le focus était mis sur les jeunes et leur encadrement. Le soutien des jeunes LGBTIQ+ par leurs pairs, leurs familles et les professionnels de la jeunesse. Le matériel de sensibilisation produit durant cette campagne est régulièrement demandé par des services municipaux ou d'autres institutions publiques ou de droit privé, notamment les MQ.

S'agissant de la formation du personnel, la Ville propose une formation généraliste obligatoire pour certains départements (DCTI) au catalogue et sur une journée. Elle propose aussi des formations sur mesure, par exemple au Bureau culturel et au Service de l'état civil (CIV) récemment, en préparation des changements législatifs, notamment pour le changement de sexe facilité à l'état civil, ainsi qu'un projet avec la police municipale.

Les différentes campagnes sont aussi diffusées à l’interne sur demande des services.

Différentes interventions et outils sont proposés par le 2^e Observatoire sur les stéréotypes, notamment le guide d’observation des professionnels de la petite enfance.

Au niveau de l’accès aux prestations, les bibliothèques en collaboration avec l’Agenda 21 qui a développé depuis 2011 une documentation non stéréotypée dans le cadre des bibliographies égalité qui comportent un volet LGBTIQ+. Il signale aussi la bibliographie sur la diversité des familles. Des sensibilisations du personnel et l’amélioration de la politique d’achats sont une conséquence directe de cette collaboration puisque à chaque nouvelle bibliographie les collections sont étudiées et la Ville procède à des achats en lien.

Il signale le travail de recherche de M^{me} Swali sur l’accueil des personnes LGBTIQ+ dans les bibliothèques romandes que la Ville étudie de près pour orienter l’accueil.

En ce qui concerne les crèches et les ludothèques, en plus du travail de sensibilisation déjà cité, il signale une action du groupe parents de l’Association 360, les familles arc-en-ciel, qui a entraîné la mise à jour des formulaires du SDPE pour s’assurer de l’inclusivité de toutes les structures familiales. Cette démarche a besoin d’être systématisée et c’est l’objet de la stratégie 2030. La municipalisation des crèches va d’ailleurs favoriser le travail d’uniformisation.

Au niveau des écoles, des ateliers destinés aux classes et des visites scolaires des projets organisés par la Ville sont organisés.

Cette motion touche particulièrement le deuxième axe de la stratégie municipale, ainsi que les axes 1, 3, 4 et 5 mais plus largement tous les autres aussi puisque la jeunesse est abordée de façon transversale.

Questions et réponses

Une commissaire demande si un pourcentage représentant la population LGBTIQ+ à Genève est disponible.

M. Mandicourt répond que les communautés LGBTIQ+ représenteraient 10% de la population et une étude britannique avance que 40% des jeunes s’identifient comme cisgenres et non-hétérosexuels.

Un commissaire demande si le champ d’action décrit aujourd’hui concerne avant tout les enfants à partir de l’âge de la scolarité.

M. Mandicourt répond que jusqu’à présent les interventions scolaires avaient lieu dans le secondaire 2 et qu’à présent elles ont aussi lieu dans le primaire. Pour

ce qui concerne la petite enfance, la sensibilisation est plutôt axée sur les professionnels. Les enfants de cette tranche d'âge sont plutôt sensibilisés à la diversité dans le cadre familial.

Ce même commissaire demande si c'est l'Agenda 21 qui forme le personnel de la petite enfance et des crèches subventionnées sur les aspects de diversité familiale. Il a compris qu'il n'y avait pas de formation systématique et demande si l'offre existe.

M. Mandicourt répond que l'Agenda 21 ne forme pas directement mais que l'offre existe via le 2^e Observatoire qu'il soutient. Les formations spécifiques à la demande des services sont menées par l'Agenda 21 et parfois par des prestataires externes en délégation en fonction du format et du contenu. L'Agenda 21 est compétent pour la politique interne pour l'instant, mais les choses vont probablement évoluer l'année prochaine avec l'ouverture d'un poste dédié à cette question à la Direction des ressources humaines (DRH). Le module pour les crèches est proposé par le 2^e Observatoire.

Une commissaire remarque que l'une des slides de la présentation mentionnait les ludothèques. Elle demande si l'Agenda 21 y a une mission directe ou si c'est le 2^e Observatoire.

M. Mandicourt répond que l'Agenda 21 n'intervient qu'au niveau de la documentation et de pistes de lectures non stéréotypées, la sensibilisation du personnel est portée par le 2^e Observatoire.

La même commissaire demande si l'Agenda 21 intervient pour la documentation et les jeux.

M. Mandicourt répond que oui, en apport d'expertise en collaboration avec les ludothèques ou directement sur leur sollicitation.

Un commissaire demande si la formation est facultative dans les crèches.

M. Mandicourt répond que la gestion des crèches est indépendante; les crèches peuvent la solliciter.

Ce même commissaire demande quel est le taux de recours à ces formations.

M^{me} Barberis répond que les chiffres seront disponibles au printemps avec ceux des analyses des rapports d'activités des associations et des comptes. Elle ajoute que la responsable du SDPE sera plus à même de répondre à cette question. Toutefois le système de délégation fait que cette formation est dépendante des comités de crèches. Le personnel de la petite enfance est souvent amené à suivre des formations sur l'encadrement et les formations sur la discrimination sont demandées par les parents ou le personnel.

M. Mandicourt précise qu'un guide a été distribué à l'ensemble des crèches. Les interventions du 2^e Observatoire sont basées sur l'observation puis sur un débriefing. L'intervention est importante au niveau des équipes et toutes n'ont pas la possibilité ou l'envie de le faire; il est difficile pour la Ville de l'imposer dans l'état actuel du fonctionnement des crèches.

Toujours ce même commissaire demande ce qui advient d'un matériel jugé trop LGBTIQ-phobe ou discriminant.

M. Mandicourt répond que la Ville essaie de ne pas laisser dans les collections les éléments problématiques. Mais ce travail est problématique et conséquent. Les ressources ont plutôt été mises sur le développement d'une bibliographie de nouveaux ouvrages.

Un commissaire sait qu'il est difficile d'évaluer si les affichages font avancer les choses mais il demande si les campagnes ont apporté quelque chose. Il demande aussi quels sont les champs d'action les plus efficaces pour faire évoluer les mentalités.

M. Mandicourt précise que les campagnes sont accompagnées d'actions de sensibilisation sur une quinzaine de jours autour du 17 mai. L'affichage public est intéressant car il permet d'occuper l'espace public et de visibiliser une population. Il faut ensuite aller plus en détail pour cibler des publics précis en fonction des thématiques choisies. Ce qui est aussi intéressant dans les campagnes d'affichage est que les matériels sont réutilisés dans d'autres espaces ou lors des actions de sensibilisation.

Quant à l'impact effectif des campagnes sur le changement de mentalités, il reste difficile à évaluer. Il y a des indicateurs de résultats sur des projets plus spécifiques.

M^{me} Barberis ajoute que chaque campagne est faite en collaboration avec les associations, ce n'est pas la Ville qui produit les affiches. Il s'agit donc d'un moyen pour la Ville de se rapprocher du terrain et de la société civile. L'affiche devient presque un prétexte.

M. Mandicourt ajoute que le choix du thème de la campagne 2015 voulait souligner et appuyer le lancement du Refuge. Il s'agit d'un moyen d'accompagner les projets associatifs et de créer le dialogue, peu importe le format que prennent les campagnes et les actions de sensibilisation.

Une commissaire demande s'ils sont satisfaits des actions ou si des axes doivent encore être développés.

M. Mandicourt répond que l'on n'est jamais complètement satisfait. Un axe à développer serait d'agir de manière transversale et systématisée et surtout d'avoir un meilleur monitoring des actions mises en place dans tous les services. Il s'agit

aussi d'évaluer les lacunes et de les combler avec une planification sur la législation. Il y a donc une marge de progression.

Audition de M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE)

M^{me} Lecuyer-Gauthier présente les actions déjà entreprises en Ville de Genève en la matière. Elle rappelle qu'en 2015 «la poupée de Timothée et le camion de Lison» a été mis en place. Depuis 2019, le SDPE a initié le projet «de la crèche à l'école primaire, accompagner et ancrer l'égalité dans les pratiques quotidiennes» en collaboration avec l'Agenda 21 et le 2^e Observatoire. Ce projet consiste en une formation et en un accompagnement des équipes éducatives, à une co-construction visant à intégrer tous les enjeux et pratiques quotidiennes sur le long terme. Le service a pu former six structures de petite enfance en Ville de Genève, soit 50% des secteurs, qui finiront leur formation en 2022. Une partie de cette formation est théorique et dure une journée et la deuxième partie se déroule en ateliers pratiques sur le terrain avec des situations concrètes. D'autres structures ont été contactées pour suivre cette formation aux pratiques égalitaires. Toutefois le Covid a retardé l'avancée des formations. La Ville a investi un montant de 30 000 francs pour 2019-2022 dans ces formations.

Elle présente les choses à venir: le SDPE va participer à la conférence nationale de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) le 4 février 2022 à Berne qui laisse une place importante aux échanges sur tous les projets menés sur le territoire suisse afin de partager les pratiques. Le SDPE développe une collaboration avec Pro Enfance où elle-même représente la Ville de Genève. Dans ce cadre elle participe à la production d'une «tolérance box» qui est un outil pour accueillir et apprendre à accueillir des enfants pluriels dans une société plurielle. Cette box propose des activités qui font référence à la diversité et donne l'occasion aux équipes de mener une démarche réflexive autour du thème de la diversité et de l'accompagnement à la diversité. Cette box fera l'objet d'une présentation dans les structures de la Ville en 2022 dès que le SDPE aura intégré les outils.

Questions et réponses

Un commissaire demande si le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) formule des exigences de contenu en termes de pédagogie à appliquer dans les structures de la petite enfance, comme la non-discrimination, par exemple.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que non, du moins pas depuis qu'elle a pris ses fonctions en 2019. C'est le SDPE qui introduit et conseille les équipes et directions de l'introduire.

Ce même commissaire demande si la formation dispensée par le 2^e Observatoire est obligatoire.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que le SDPE n'a pas le pouvoir d'obliger, il peut encourager et recommander. Toutefois elles trouvent un bon écho puisque 50% des structures ont articulé une demande. Elle pense que ce n'est qu'une question de temps par ailleurs.

Et toujours ce même commissaire demande si la Ville a une influence sur le programme pédagogique des structures subventionnées.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que le SDPE encourage et propose via un lobbying important plutôt que de l'imposer à travers un programme pédagogique unifié.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la formation des parents. Il semble que beaucoup d'actions sont menées de diverses manières, qu'une conscience de cette thématique soit prise mais il manque un accompagnement des parents en la matière.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que les formations en cours sont dédiées aux équipes pédagogiques. Toutefois le SDPE a prévu, quand il mettra en place la tolérance box et qu'elle sera rodée, de convier les parents aux ateliers.

Un commissaire demande, concernant les formations proposées aux structures de la petite enfance, si la Ville est partie prenante et les a élaborées.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'elles sont élaborées par le 2^e Observatoire.

Un commissaire demande si le SDPE a déjà été confronté à un comité ou à une direction peu sensible à ces questions, voire peu avancés en la matière, et ce qui se passe dans ce cas.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que le SDPE n'a pas rencontré de comité opposé à ce genre de formations. Elle a l'impression que cela a été accueilli favorablement car beaucoup de secteurs sont sur la liste d'attente pour les programmes 2022 et suivants.

La présidente demande les noms des structures qui ont suivi ces formations.

M^{me} Lecuyer-Gauthier énumère l'espace de vie Allobroges (secteur Université), Baud-Bovy (secteur Université), Cheval-Blanc (secteur Université), Lina-Stern (secteur Université), les Ouches (secteur Charmilles), Ô comme Trois Pommes (secteur Rive Droite), Croqu'Lune (secteur rive droite) et Germaine-Duparc (secteur Saint-Jean).

Sur la liste d'attente figurent les secteurs: Saint-Jean, Champel, les Bains, les Grottes, les Eaux-Vives et les Pâquis. Etant donné que la formation se fait en équilibre, le 2^e Observatoire constate un fort ralentissement des inscriptions dû à

la crise sanitaire. A noter également que le semi-confinement à mi-mai 2020 a engendré un report des activités et la totalité des Espaces de vie enfantine ont dû interrompre momentanément le projet et les formations qui ne se prêtent à être dispensée sous forme numérique.

Séance du 16 décembre 2021

Audition de la Dre Caroline Dayer, déléguée départementale aux questions d'homophobie et de transphobie au Secrétariat général du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud

M^{me} Dayer met en évidence un point particulièrement positif de cette motion: elle permet de combler des lacunes car ses éléments sont souvent des impensés des politiques publiques. La deuxième chose pertinente est qu'elle permet de donner des messages positifs par rapport à la question de la diversité au-delà de la question des violences. Cette motion est donc originale.

Selon elle, un point prioritaire est mentionné dans la motion, soit la question de la formation des professionnel-le-s qui se retrouvent dans ces entités. Si l'on n'a pas de personnes outillées, les messages peuvent être contre-productifs ou les personnes peuvent ne pas être à même de recueillir correctement les sollicitations.

Sur la question de l'actualité, elle reprend les points de la motion par rapport au Code pénal. L'entrée en vigueur étant fraîche, la question de son accompagnement doit être posée. En termes d'écho et d'ancrage juridique elle est particulièrement intéressante. Ensuite un autre ancrage juridique au niveau national avec le fait de savoir qu'à partir du 1^{er} janvier, la démarche facilitée de changement de sexe à l'Office de l'état civil implique qu'il faut anticiper car ce sont des questions qui pourraient être soulevées par la population. Cette motion pourrait prendre en compte les enjeux d'actualité au niveau suisse.

La motion est nécessaire pour les processus de socialisation des jeunes hors des écoles en remettant en évidence que ce sont ces jeunes qui sont davantage exposés aux violences et qui ont la plupart du temps moins de facteurs de protection. Ces jeunes peuvent être rejetés par leur famille et vont d'autant plus chercher du soutien dans ces structures.

Elle ajoute qu'il y a un enjeu dans l'extrascolaire et le parascolaire qui est l'articulation des messages cohérents. Il manque souvent de coordination entre les différentes sphères et il y a une forte demande du parascolaire d'être outillé et sensibilisé.

Quant au contexte de la Constitution genevoise et de la Ville, il est intéressant de dire que la motion pourrait être un modèle de bonne pratique connaissant les jalons existants et sur lesquels on peut se poser.

Elle met aussi en évidence le fait que la motion peut avoir une double vocation, la lutte contre les violences et discriminations LGBTQI-phobes d'une part et la capacité de porter des messages positifs d'autre part. Cette motion participe à promouvoir l'égalité, la diversité et même la santé au bout du compte.

Pédagogiquement, elle explique qu'elle est en train de donner des formations dans les ludothèques sur la triade sexe-genre-sexualité. C'est un vecteur pédagogique et éducatif impressionnant pour donner accès à la visibilité de la diversité. C'est un angle original trop peu exploité et il y a la possibilité de signifier le soutien à la diversité au travers des jeux, affiches, références, bibliographies, etc. aux jeunes et à la population.

L'accessibilité des ressources est aussi un point important pour répondre à des besoins de terrain. L'idée est d'offrir du matériel dans les ludothèques et les bibliothèques qui sont par ailleurs des lieux de vie où chaque personne doit pouvoir se sentir accueillie. Cette motion participe ainsi à la construction de la citoyenneté.

L'enjeu de la motion entre dans le champ des stéréotypes en permettant de poursuivre le travail déjà entamé sur les stéréotypes de genre vers l'orientation affective et sexuelle et l'identité de genre. Il y a beaucoup de choses qui existent déjà et grâce à cette motion il suffirait de sélectionner et d'identifier les ressources adéquates.

Finalement, cela permettrait aussi d'inclure la diversité des configurations familiales.

Questions et réponses

Un commissaire demande si des études existent sur la question de confronter des enfants à la diversité des orientations sexuelles et aux questions de genre à un trop jeune âge. S'il y en a il aimerait savoir si cela a un impact sur le développement des enfants et si elle a un avis sur le sujet.

M^{me} Dayer répond qu'il existe un matériel pédagogique «mosaïque lectures» qui rassemble plusieurs livres sur la diversité pour les tout petits degrés qui a été validé par le DIP genevois et le DFJC vaudois. Elle ajoute qu'Anne Dafflon Nouvelle a énormément travaillé sur ces questions et a étudié la question des enfants et adolescents en lien avec la déconstruction des stéréotypes en montrant à quel point les matériaux sont genrés et stéréotypés. Il faut plus veiller à ne pas reconduire les stéréotypes existants que craindre d'ouvrir les horizons des enfants. Elle conclut en expliquant qu'ouvrir les horizons ne sera jamais néfaste pour les enfants. Ce qui l'est est de les mettre dans des catégories contre leur gré.

Une commissaire demande qui peut offrir une formation adéquate et quel type de formation il faudrait prévoir.

M^{me} Dayer répond qu'il faut contacter la Fédération genevoise des associations LGBT qui a l'habitude de donner des formations adaptées à différents publics en collaboration avec le Refuge. La première chose qu'elle fait elle-même dans ses formations est de partir des représentations des personnes présentes puis de clarifier la triade sexe-genre-sexualité. Cela permet d'identifier les enjeux avant le moment où l'on se demande à quoi ressemblent ces violences et quels sont leurs impacts. La dernière partie se base sur des situations pratiques et concrètes qui sont amenées par les personnes. Elle demande alors quelles sont les pistes à chaud et à froid et ce qui peut être fait au niveau individuel et collectif.

Elle ajoute qu'il faut insister sur le fait de clarifier l'objet car il y a énormément de gens qui confondent identité de genre et orientation affective et sexuelle. Il y a beaucoup d'amalgames qui font que dans leur posture professionnelle les gens n'adoptent pas les postures adéquates.

Un commissaire demande des précisions sur les résistances des adultes.

M^{me} Dayer répond par un exemple: dans un espace dédié aux enfants, un petit garçon s'habille en Reine des Neiges. Ses camarades n'y voient aucun problème mais il se peut que des adultes (parents ou professionnels) demandent ce qui se passe. Or, les enfants doivent pouvoir jouer comme ils le désirent. A Genève les personnes sont de plus en plus formées sur ces questions. La confusion est dans la tête des parents, les enfants ne voient pas de problème. Elle-même demande toujours aux parents si leurs enfants ont l'air malheureux. Elle reste dans le dialogue et elle demande ce qu'est le problème pour aller chercher les peurs sous-jacentes et les déconstruire. Elle voit de la résistance quand il y a de la «mésinformation».

Un commissaire demande s'il y a des résistances aux formations ou au dialogue.

M^{me} Dayer répond que quand les formations sont obligatoires il y a un noyau motivé, un noyau qui ne veut pas être là et le montre et un ventre mou. De plus elle remarque que des personnes motivées sont très formées et deviennent des ressources pour leurs pairs. Le but de cette motion est d'autonomiser ces personnes par la formation. Il y a des résistances dans toutes les formations et le levier est de clarifier mais sur ce type de thématiques il y a beaucoup de méconnaissance et de confusion qui engendrent des résistances. Dans ce contexte, demander aux gens ce qu'ils en pensent permet de monter une perspective et une posture commune.

Une commissaire demande si des pistes de travail sont disponibles par rapport à la thématique du suicide chez les jeunes.

M^{me} Dayer répond que plus il y a de prévention, moins il y a de tentatives. Ces tentatives sont multifactorielles mais l'exposition à plus de violence avec moins de facteurs de protection rend ces personnes plus vulnérables. Il faut adopter une approche systémique et des démarches pluridisciplinaires (santé, éducation et toutes les sphères de socialisation). Un autre point important est de visibiliser les ressources pour que les personnes qui sont dans un état de détresse puissent trouver de l'aide. Par ailleurs, plus il y a d'égalité des droits, moins il y a de tentatives de suicide. Elle conclut par un point qui l'a beaucoup interpellée: l'environnement est passablement transphobe et homophobe au travers des insultes qui peuvent heurter les jeunes même s'ils n'en sont pas directement victimes.

Vote

La présidente demande si les commissaires veulent voter ce soir ou reporter le vote à une prochaine séance.

Un commissaire des Vert-e-s aimerait que ce texte soit soutenu le plus largement possible. Il se rend compte que la commission n'a pas auditionné de représentant-e-s du terrain, ce qui pourrait peut-être parvenir à convaincre tout le monde.

Une commissaire du Parti socialiste suggère d'ajouter «dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse» dans la troisième invite. Cet amendement est accepté par 10 oui (2 Ve, 2 PDC, 1 PLR, 4 S, 1 EàG) contre 1 non (UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 2 PLR, 1 Ve).

La présidente passe alors au vote final de la motion M-1550 ainsi amendée qui est acceptée par 10 oui (3 Ve, 2 PDC, 4 S, 1 EàG) contre 1 non (UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 3 PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire de la lutte contre les violences et discriminations LGBTIQ-phobes une priorité de sa politique de la jeunesse;
- d'assurer la formation adéquate de son personnel en la matière, notamment pour les collaboratrices et collaborateurs qui s'occupent de l'encadrement des jeunes;
- d'inclure la lutte contre les stéréotypes, préjugés, discriminations et violences LGBTIQ-phobes dans les conventions de subvention passées avec les organismes de droit privé œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (maisons de quartier, associations, crèches, etc.);

- de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève comprenne du matériel pédagogique adéquat reflétant la diversité des identités et expressions de genre, des orientations sexuelles et affectives et des modèles de vie;
- de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève évite le matériel pédagogique véhiculant des idées ou propos LGBTIQ-phobes.